

*Les subsides*

Le Canada est entré dans l'ère nucléaire il y a 26 ans par l'inauguration du système CANDU. Pendant tout ce temps, ce dernier l'a toujours emporté sur n'importe quel système au monde, à la fois pour ce qui est de la capacité de production et de la sécurité. Sur les 212 réacteurs importants à travers le monde, 6 CANDU sur 18 comptent parmi les 10 premiers pour ce qui est de leur rendement pendant leur durée utile.

La puissance de l'ensemble de nos réacteurs s'élève à 11,000 mégawatts, soit plus que tout le complexe hydro-électrique de la baie James, et place ainsi le Canada au sixième rang devant la Grande-Bretagne et 15 autres pays de l'OCDE. L'an dernier, en 1985, pour l'ensemble du Canada, l'énergie nucléaire répondait à 13.5 p. 100 de nos besoins en électricité et pour l'Ontario, cette proportion atteint presque 40 p. 100. Autrement dit, le Canada n'est pas prêt de renoncer à l'énergie nucléaire.

En outre, ce type d'activité offre de l'emploi direct à 35,000 personnes. Elle rapporte plus de un milliard de dollars de vente d'électricité chaque année à des prix bien inférieurs aux deux autres options les plus avantageuses, soit le charbon importé et le pétrole.

Les responsables de l'industrie nucléaire canadienne ont toujours été conscients des dangers que représente la production d'énergie à partir de la fission nucléaire. Par ailleurs, on a toujours respecté la rigoureuse réglementation de l'organisme de contrôle, la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Si bien qu'en matière de sécurité, le système CANDU offre un exemple presque inégalé dans tous les autres secteurs d'activités. En l'espace de 133 années-réacteurs CANDU au Canada, personne dans le grand public n'a eu à déplorer le moindre dommage. On n'a jamais relevé la moindre fuite de radioactivité mesurable en provenance de l'emplacement d'un réacteur CANDU. Sur plus de 100 millions d'heures-personnes, on n'a signalé aucun cas de blessure ni aucun décès.

Dès le début des années 70, l'Hydro-Ontario a fait en sorte que les émissions radioactives en provenance des réacteurs soient d'au moins 1 p. 100 inférieures aux normes fixées par la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

● (1600)

La limite réglementaire annuelle de la Commission de contrôle de l'énergie atomique n'a jamais été dépassée et l'Hydro-Ontario a toujours respecté celle qu'elle s'est elle-même imposée. La surveillance régulière démontre que les émissions radioactives des centrales nucléaires ne représentent qu'une fraction de la radioactivité émise par des sources naturelles et que ces émissions ont un effet négligeable sur l'environnement.

Une personne qui vit à proximité de la centrale d'un réacteur CANDU ne recevrait qu'un millirem de radiation par année. Le taux de radiation de certaines sources naturelles est de 100 millirems par année. La dose maximale permise pour les gens en général est de 500 millirems.

La politique de sécurité en vigueur pour le CANDU tient compte du fait que les systèmes et les humains ne sont pas infallibles. Mais le plan en vigueur pour le système CANDU limite les conséquences des erreurs humaines et techniques. En pratique, des installations bien conçues réduisent au strict minimum les risques d'accidents. De telles mesures s'accompagnent

de stricts contrôles qualitatifs à l'étape de la fabrication et de l'installation et d'inspections périodiques des principales composantes pendant toute la vie utile de la centrale.

Les renseignements sur notre système nucléaire sont largement répandus au Canada. Cette industrie est réglementée par un organisme indépendant composé d'effectifs spécialisés, la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Tous les incidents inhabituels aux centrales nucléaires CANDU, si mineurs soient-ils, sont signalés à la CCEA et les rapports de tels incidents sont remis aux médias et au public. On effectue un contrôle soutenu de la sécurité du réacteur afin de mettre à profit les renseignements obtenus à partir des opérations courantes et des accidents.

Le réacteur de Tchernobyl est différent du réacteur CANDU. Mais les responsables de nos centrales se pencheront quand même sur les causes de cet accident afin d'améliorer nos propres mesures de sécurité.

Les Canadiens s'inquiètent vivement des conséquences de l'accident survenu à Tchernobyl. Santé et Bien-être Canada vérifie sans cesse la situation pour sauvegarder la santé des Canadiens. Bien des gens tiennent le rayonnement pour un grand danger, peut-être parce qu'ils l'associent au cancer. Les critiques soutiennent qu'il n'existe pas de niveau de rayonnement qui soit sans danger; même les quantités infimes présentent certains risques. Par précaution, les responsables de la réglementation acceptent cette notion et établissent les niveaux tolérables en conséquence. Cependant, il faut une dose importante de rayonnement pour augmenter sensiblement le risque de cancer. Dans la même veine, il n'existe absolument rien qui ne présente aucun risque, même se rendre en voiture à son travail.

L'effet sur la santé d'un faible niveau de rayonnement est si minime qu'il est très difficile à évaluer. Chaque année, nous recevons tous une dose d'environ 300 millirems, que ce soit de source naturelle ou médicale. C'est bien plus que les quelques millirems que nous pourrions recevoir en une année si nous vivions dans le voisinage d'une centrale nucléaire ou d'une mine d'uranium.

En comparaison, un vol aller retour d'un bout à l'autre du Canada en avion à réaction pourrait produire quelques millirems de plus. Le risque équivaudrait à celui que court le fumeur qui grille une seule cigarette. Celui qui se démenagerait simplement d'un endroit à un autre au Canada pourrait recevoir une dose accrue, simplement en raison de la variation de la radioactivité de fond dans les différentes parties du Canada.

Enfin, j'en viens à la question de savoir si nous avons besoin d'une commission royale pour enquêter sur toutes les incidences de l'extraction de l'uranium et du cycle du combustible nucléaire au Canada. Ces dernières années, il y a eu un grand nombre d'enquêtes publiques sur l'énergie nucléaire au Canada, et leurs délibérations et leurs rapports ont enrichi les sources d'information et d'analyse de la population.

La Commission royale d'enquête sur la production d'électricité de l'Ontario, connue également sous le nom de Commission Porter, a publié une série de rapports complets après avoir étudié la question pendant cinq ans et avoir dépensé plusieurs millions de dollars. La Commission d'enquête de Cluff Lake a aussi